

**« Notre société CNECJ Formation est un outil au service des membres, des sections et des partenaires ou correspondants intéressés par les sujets techniques pour lesquels nous sommes compétents. »**

## **Interview d'Olivier Péronnet, président de la Compagnie nationale des experts-comptables de justice (CNECJ).**

Pour la Revue Experts, Olivier Péronnet a détaillé les objectifs et les ambitions futures de CNECJ Formation. Née en 2020, cette société commerciale, filiale de la Compagnie nationale des experts-comptables de justice, est un vecteur de diffusion des techniques et du savoir ainsi qu'une source d'échanges constructifs entre les professionnels du chiffre et du droit. Ses activités couvrent la formation (une trentaine proposée dans son catalogue), la publication d'ouvrages techniques et l'organisation des événements initiés par la CNECJ.

*(Propos recueillis par Pierre Saupique, rédacteur en chef de la Revue Experts)*

***La Compagnie des experts-comptables de justice est l'une des plus anciennes compagnies d'experts. Pouvez-vous en dresser sommairement l'histoire ?***

Notre Compagnie est en effet plus que centenaire. Elle a vocation à réunir des experts-comptables de justice mais plus largement aussi des experts de justice du chiffre qui peuvent être des financiers ou des spécialistes de l'évaluation, ou encore des économistes. L'expertise du chiffre au service de la justice. Cette pluridisciplinarité et la complémentarité des compétences correspondent à une situation que les experts-comptables vivent en permanence dans les entreprises.

La CNECJ a défini une déontologie spécifique en sus de celle du Conseil national des compagnies des experts de justice (CNCEJ) ; elle participe à la doctrine par ses publications, colloques et congrès et s'anime au travers quatorze sections couvrant la Métropole et l'Outre-mer.



*Olivier Péronnet, président de la Compagnie nationale des experts-comptables de justice (CNECJ), à droite de l'image, Pierre Saupique, rédacteur en chef de la Revue Experts.*

***Le nombre d'experts-comptables inscrits sur les listes de cours d'appel et sur la liste nationale de la Cour de cassation est en nette diminution depuis ces dernières années. Quelles en sont les raisons ?***

Sur le nombre d'expertises et la légitimité, soyons réalistes ! Sous des formes diverses – missions judiciaires, missions d'expertise de parties, missions dans le cadre des modes alternatifs de règlement des différends (MARD), missions dans le cadre de la procédure participative – le besoin d'experts du chiffre existe et croît. Le développement du rôle de tiers de confiance donne l'opportunité aux experts-comptables d'être sollicités dans diverses circonstances, en garantissant une déontologie qui doit être irréprochable.

Le nombre d'expertises de justice stricto sensu diminue en effet mais cela ne signifie pas que le besoin global diminue. Nous avons beaucoup discuté avec de hauts magistrats de cette question vitale ou au moins existentielle. Les magistrats sont très attachés à l'institution par laquelle le juge a le pouvoir de désigner « son expert ». Cela entraîne des devoirs pour les inscrits, de compétence et de comportement, et il en dérive une fiabilité pour les justiciables et l'institution judiciaire.

La vie de cette liste est essentielle, pour capter les talents et assurer un nombre d'experts pouvant se réunir dans une compagnie comme la nôtre pour assurer des actions collectives pour

l'intérêt général, dont la formation fait partie. L'inscription sur une liste d'experts impose l'excellence technique, la connaissance des pratiques ainsi que les meilleurs et les plus récents standards, et donc de se former en permanence pour rester pertinent. Le dynamisme d'une compagnie comme la nôtre est au service de ses membres pour permettre de partager les techniques, bonnes pratiques, être un lieu où l'expérience croise de nouveaux savoir-faire, outils, moyens et ressources adaptés.

La CNECJ, qui compte le plus grand nombre d'experts du chiffre, est dotée d'une réelle dynamique et d'une large couverture avec quatorze sections en Métropole et Outre-mer. Il y a une réelle confraternité autour de valeurs essentielles. C'est un lieu d'échanges exceptionnel au travers de nos événements, notre congrès annuel, les colloques que nos sections organisent. Nos publications, nos participations à des groupes de travail et maintenant notre société CNECJ Formation, outil au service des membres, des sections et des partenaires ou correspondants intéressés par les sujets techniques pour lesquels nous sommes compétents.

La confiance impose le respect d'une déontologie irréprochable ; c'est un enjeu de légitimité quel que soit le régime de l'expertise. En Angleterre par exemple les compagnies d'experts sont très puissantes et très exigeantes sur le respect de la déontologie par leurs membres.

***Vous êtes particulièrement attaché à la formation de vos consœurs et confrères et à l'homogénéisation de leur pratique expertale. Pourquoi en faire votre crédo durant votre mandat de président de la CNECJ ?***

Nous avons beaucoup parlé de cela avec mon prédécesseur Michel Tudel et nous partageons la même vision de la nécessité impérieuse que la compagnie se dote des moyens de formation au service de ses membres. Et il en est de même avec Mathieu Amice, le secrétaire général de notre compagnie qui est pressenti pour prendre ma succession à la présidence. Certains sujets doivent être traités par nous : quand on parle d'évaluation de préjudices, d'évaluation de droits sociaux, d'information financière, de comptes inexacts, de principes comptables ou de méthodes d'évaluation, comment ne pas se concentrer et s'investir dans le savoir dans ces domaines, y développer les bonnes pratiques ; partager sur ces sujets pour améliorer la justice en apportant aux magistrats, aux justiciables et à leurs conseils notre technicité et surtout notre jugement professionnel dans les missions qui nous sont confiées.

Beaucoup de confrères ont un mode d'exercice individuel ; il est d'autant plus important que la compagnie leur donne accès à une formation dédiée et adaptée à leurs besoins, et qu'elle soit une zone d'échanges entre les plus anciens d'entre nous qui ont une expérience unique et les techniques nouvelles et outils adaptés aux exigences, pour disposer des moyens indispensables dans les missions qui sont les nôtres.

***Votre compagnie s'est dotée d'un outil de communication (un site internet renouvelé ou « relifté ») et d'un organisme de formation structuré de manière inédite ; ce n'est pas une association mais une société commerciale. Pouvez-vous nous en confier les raisons ?***

Notre compagnie compte plus de 400 membres, elle intervient dans un domaine de haute exigence, la justice ; elle se doit encore une fois d'être au meilleur niveau et doit faire preuve d'ouverture pour que ses membres soient pertinents dans leurs interventions quelles qu'elles soient : expert commis par le juge, expert de partie, avec une même exigence déontologique.



*Mathieu Amice, secrétaire général de la Compagnie nationale des experts-comptables de justice (CNECJ).*



La formation doit permettre à l'expert-comptable de justice d'accéder à un niveau de connaissance excellent. Il pourra être sollicité sur une question de principes comptables complexe, sur l'évaluation de préjudices, une évaluation d'entreprise, dans un grand nombre de situations de fait différentes ayant conduit à un contentieux. Et il devra bien connaître les principes directeurs du procès. La formation nécessite des renouvellements et mises à jour permanents, des investissements. Nous développons de la formation mais nous avons ressenti le besoin, devant la diversification des sujets et l'intensité de leurs difficultés, de changer de « braquet ».

Ces sujets techniques intéressent des tiers aux experts-comptables de justice : économistes, experts-comptables, commissaires aux comptes, avocats, notaires, etc. Et aussi les collaborateurs qui, avant d'être inscrits, doivent, selon le décret du 16 juin 2023, bénéficier d'une formation à l'expertise de justice.

***CNECJ Formation a vocation à promouvoir la documentation produite par votre compagnie et d'autres à venir. CNECJ Formation assure l'organisation de votre congrès annuel ; la rédaction de la Revue Experts y étant régulièrement invitée, elle confirme la qualité de sa tenue et de son contenu. Comment accéder au fonds documentaire, dans quelles conditions ?***

Les sites CNECJ et CNECJ Formation répondent par des fonctionnalités appropriées à ces besoins. Nous avons voulu faire deux sites distincts qui interagissent au service des experts mais ouverts à des publics différents.

Le site CNECJ est plutôt à destination des magistrats. Il présente les membres de chaque section avec leurs spécialités fines, permettant de façon ergonomique de vérifier le profil d'un expert. Tous nos travaux issus de nos congrès y sont disponibles. C'est une contribution importante à la doctrine ou à l'état de l'art, sur les sujets techniques pratiques. Les différents ouvrages que nous publions donnent un état des lieux complet sur les sujets clés avec des études de cas de jurisprudence majeurs et les tendances et pratiques actuelles des juridictions. Les actes de nos congrès intègrent les commentaires de plusieurs hauts magistrats et professeurs de droit contribuant de façon formidable à nos réflexions.



Olivier Péronnet, président de la Compagnie nationale des experts-comptables de justice (CNECJ), à droite, Amaury Catrice, président de CNECJ Formation.

Le site CNECJ Formation est le site d'un organisme de formation. Nous avons reçu notre certification Qualio-pi. Ses formations peuvent ainsi être en partie prises en charge par le Fonds interprofessionnel de formation des professionnels libéraux (FIF PL). La vocation primaire de ce site est de mettre à disposition des experts-comptables de justice un catalogue de formations sur leurs thèmes régaliens. Mais c'est aussi un outil d'ouverture pour les experts-comptables de justice : notre offre s'adresse aux experts-comptables et commissaires aux comptes, aux avocats et d'autres professions comme les notaires par exemple, qui ont un intérêt pour nos sujets techniques (évaluation et évaluation des préjudices par exemple).

Nous contribuons à l'élaboration d'une « doctrine » sur l'approche des préjudices économiques, et dispensons la formation associée, ouverte aux professionnels intéressés. Cela permet de parfaire leurs connaissances et la qualité de leur dossier, ce qui facilitera les échanges contradictoires, leur rapidité et leur qualité, et d'améliorer le fonctionnement de la justice. À la fin, c'est une aide appropriée aux magistrats pour la motivation de leurs décisions, au bénéfice du justiciable. Deux exemples complémentaires : la réflexion et la méthode engagées par les excellentes fiches de la cour d'appel de Paris trouvent un relais dans nos formations.

Sur un sujet comme la recherche d'homogénéisation des évaluations des préjudices, qui est un enjeu important

si l'on se réfère à l'objectif souvent exprimé par la Cour de cassation, la formation au niveau national est un bon moyen de répondre à cet objectif. Nos outils divers aident enfin les experts à maintenir un niveau facilitant leur réinscription et leur permettant d'accéder au savoir selon leur volonté de spécialisation.

CNECJ Formation, dont Amaury Catrice est le président, est une SAS à objet civil qui dispose d'un catalogue de plus de trente formations, sur des formats courts d'une journée ou demi-journée. Une quinzaine de formations ont été dispensées en 2022 auprès de plus de 170 membres de la compagnie. La tendance est la même en 2023.

À noter aussi la création, à l'initiative d'un travail collaboratif des référents formation des sections de la compagnie, des « échanges pratiques de la CNECJ ». Ces réunions ont pour objet de renforcer les échanges entre les membres de toutes les sections, de partager leurs savoirs et leurs expériences de manière informelle mais constructive. Elles réunissent à chaque réunion entre 30 et 70 personnes, c'est un vrai succès !

CNECJ Formation va aussi donner les moyens aux professionnels du chiffre de gérer leur devenir, avec toutes les formations que l'évolution européenne va rapidement contraindre à acquérir, pour permettre aux praticiens français de s'adapter au rythme des changements imposés.

CNECJ Formation est aussi un support des événements organisés par nos

sections, à l'image de notre congrès national ou de divers événements locaux. Par exemple, à l'occasion de son AG annuelle, une section peut organiser un colloque. Le sujet traité peut faire des émules et nous contribuons ainsi à faire avancer les débats et les bonnes pratiques par les outils de partage que sont notre blog et les supports et événements organisés par CNECJ Formation.

C'est une façon de mutualiser les savoirs et de faciliter l'homogénéité des approches.

### Quels sont les projets de CNECJ Formation ?

Nombreux. D'abord, je veux le dire, grâce à la mobilisation de plusieurs que je salue sans les nommer tous, un premier corps de formateurs s'est rendu disponible en 2021 et 2022. En dépit des circonstances sanitaires, nous avons tenu en visioconférence des formations qui ont suscité un grand intérêt de la part de nos confrères.

Il faut que le corps de formateurs et notre catalogue continuent de se dé-

velopper pour assurer une diffusion satisfaisante. Pourra alors venir le deuxième étage de la "fusée" : l'ouverture à d'autres professions que je viens d'évoquer et à des plus jeunes qui veulent se former à l'expertise de justice.

Nous solliciterons des universitaires bien sûr, mais aussi des magistrats qui eux-mêmes ont également besoin de ces échanges. Le troisième étage pourra être celui des collaborations avec d'autres organismes qui exprimeraient des besoins auxquels nous pourrions apporter des réponses utiles.

Il faut marcher et aller de l'avant. Je suis très confiant.

*Un colloque CNECJ-EEEEI<sup>1</sup> a eu lieu l'an dernier ; il a été question de l'expert-comptable de justice, ses interlocuteurs, son environnement technologique et la prise en compte de la dimension européenne. Quel enseignement en avez-vous tiré ?*

C'est notre confrère versaillais Pascal Simons qui a pris l'initiative de la création de cet événement commun par nos

deux formations. Vous en avez fait un excellent résumé dans la *Revue Experts*<sup>2</sup>.

On ressent le besoin aussi de partage des pratiques à l'international, déjà au niveau de l'Europe continentale.

Il est révélateur de voir que nos objectifs sont les mêmes : l'information du juge. Nos principes déontologiques convergent même si nos modes d'intervention sont très différents de ceux des pays anglosaxons. Se croiser et échanger permet de mieux nous connaître et de mieux connaître les différents systèmes et ce colloque en a été une excellente illustration. Pour en tirer le meilleur : notre consœur anglaise insistait sur le rôle de sa compagnie, qui labellise des experts avec un système de responsabilité très exigeant. Mais elle reconnaissait que l'accès aux pièces était souvent un point de difficulté pour un expert de partie. L'expert du juge selon le mode français est un avantage en soi mais nous manquons d'oralité selon certains, à tous les niveaux de l'expertise : de la désignation à la restitution. Il faut comprendre la logique de chaque système, mais les fondamentaux sont analogues. Nous recommencerons cette expérience ; il y a ce projet d'annuaire européen sur le projet « Find an Expert » qui pourrait permettre de nouveaux échanges utiles.

Il y a tant à faire...

Un de nos prochains rendez-vous importants est notre congrès à Lille, le 13 octobre 2023, sur l'avenir de notre compagnie dont l'utilité, les moyens au service de la justice du 21ème siècle seront abordés.

Site internet CNECJ Formation : <https://cnej-formation.fr/>

### NOTES

1. L'Institut européen de l'expertise et de l'expert est un think tank dont l'objectif est de contribuer à la convergence des systèmes d'expertise judiciaire nationaux.
2. «L'expertise comptable et financière de justice, et son environnement technologique dans la dimension européenne», *Revue Experts*, n°167, avril 2023, pp.32-37.



Quelques publications de la CNECJ parmi celles disponibles sur le site CNECJ Formation.